

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept février à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du centre communal action sociale de Theix - Noyal, légalement convoqués le Mardi 13 février 2024, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, président.*

Etaient présents : M. Sébille M. Thébaut, M. Néar, Mme Le Floch, Mme Houssaye, Mme Maillot, M. Peuron, M. Crolas, Mme Dalino, M. Fordos, Mme Masselot,

Absents ayant donné pouvoir :  
 Mme Catrevaux donne procuration à M. Thébaut  
 Mme Guenego donne procuration à Mme Maillot  
 Mme Pasquier donne procuration à M. Néar  
 M. Valiente donne procuration à Mme Dalino

Absents :  
 Mme Catrevaux, Mme Guillerme, Mme Le Mouel, Mme Pasquier, M. Valiente, Mme Guenego

Nombre de membres en exercice : 17  
 Nombre de membres présents : 11  
 Absents : 6  
 Nombre de pouvoirs : 4  
 Votants : 15

**2024-006 - CCAS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le vote du budget primitif 2024 du CCAS, est proposé au niveau du chapitre pour la section fonctionnement et pour la section investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres. Le vote s'effectue par nature avec une présentation par fonction.

Le projet de budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

<i>En euros</i>	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	104 517,00 €	104 517,00 €
Section Investissement	2 542,79 €	2 542,79 €
<b>Total</b>	<b>107 059,79 €</b>	<b>107 059,79 €</b>

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, :

- DECIDE DE VOTER le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement,
- D'ADOPTER le budget primitif 2024 tel que présenté ci-avant,
- DONNER pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix-Noyal, le 28 février 2024

Le vice-président délégué

Yoann THEBAUT

